

Conseil métropolitain des 26 et 27 juin 2023

Vœu sur la réforme France Travail

L'Union Nationale des Missions Locales a adopté lors de son Bureau du 23 février 2023 des propositions dans le cadre des débats en cours sur le projet « France Travail » voulu par le Gouvernement.

Ses propositions, contextualisées et reprises dans une contribution dénommée « Projet France Travail : une seule boussole, l'intérêt général ! », visent à créer les conditions pour que les Missions Locales, service public territorialisé et partenarial de l'insertion des jeunes présidées par des élus locaux, puissent aller encore plus loin dans la réponse aux besoins des jeunes, des entreprises et des territoires :

Le conseil de la Métropole rappelle son attachement aux actions et aux modalités de gouvernance des Missions Locales et rappelle au gouvernement ses souhaits dans les débats en cours sur « France Travail » :

- ▶ **Garantir une place et un rôle décisifs pour les élus des collectivités territoriales** démocratiquement élus pour incarner les enjeux de leur territoire et mettre en place des stratégies territorialisées, dans France Travail.
- ▶ **Suspendre le projet d'algorithme d'orientation, en cours de discussion**, qui met en cause les capacités de choix des jeunes et de diagnostic des professionnels et pourrait amener à « enfermer dans des cases » les jeunes à cause d'une affectation non individualisée.
- ▶ **Conférer au réseau des Missions Locales le rôle d'animateur des questions de jeunesse dans « France Travail »** afin de mettre à profit son expertise et son savoir-faire uniques acquis tout au long de ses 40 ans d'accompagnement des jeunes vers l'emploi et l'autonomie.
- ▶ **Valider le principe d'un portage unique du Contrat d'Engagement Jeune au réseau des Missions Locales** afin de mettre fin à la mise en concurrence entre acteurs du service public dans le cadre d'une coopération des membres du Service Public de l'Emploi.
- ▶ **Préserver les relations partenariales directes du réseau des Missions Locales**, notamment avec les employeurs et les partenaires publics et associatifs locaux, pour ne pas nuire à son agilité.